

- JEU BARAKAFOOD FOODCHERI -

REGLEMENT COMPLET DU JEU ETABLI AU 15/09/16

Article 1 : ORGANISATION DU JEU

FoodChéri, société anonyme au capital de 130 477,80 €, immatriculée au RCS Bobigny avec le numéro SIREN 809 725674, dont le siège social est situé 22 Rue Condorcet à Montreuil (93100), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 29/09/16 au 30/10/16 inclus, intitulé « BarakaFood» (ci-après dénommé « le Jeu »), donnant droit à des dotations (détaillées dans l'Article 5 du présent règlement, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce jeu n'est ni organisé ni parrainé par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception de personnel de FoodChéri ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Pour participer, il suffit de se procurer une vignette. On appelle « vignette », l'élément qui comporte :

- SOIT une mention perdante (vignette porteuse de la mention « PERDU »).
- SOIT une mention gagnante (vignette porteuse de la mention « GAGNÉ ! » et du nom de l'une des dotations à gagner)

Article 3 : COMMENT SE PROCURER UNE VIGNETTE ?

Il y a deux moyens de se procurer une vignette :

- Soit en achetant un plat FoodChéri via le site web FoodChéri (www.foodcheri.com) ou via l'application FoodChéri (disponible sur iOS et Android). La vignette sera alors collée sur la barquette de votre plat (les vignettes ne seront collées ni sur les entrées ni sur les desserts). Durant toute la durée du Jeu, du 29/09/16 au 30/10/16 inclus, chaque barquette comportera une vignette, gagnante ou perdante.
- Soit gratuitement sur simple demande écrite, entre le 29/09/16 et le 30/10/16 inclus (cachet de la poste faisant foi), sur papier libre, en indiquant très lisiblement son nom, prénom et son adresse complète, à l'adresse suivante : BarakaFood FoodChéri, 22 Rue Condorcet, 93100 Montreuil.

Il ne sera envoyé qu'une seule vignette par demande, et il ne sera honoré qu'un maximum de 5 demandes par personne pour toute la durée du Jeu.

Les frais d'affranchissement pourront remboursés au tarif lettre verte en vigueur sur simple demande concomitante. Toute demande par un autre moyen (fax, téléphone ou messagerie électronique, etc....) sera refusée. Compte tenu des délais postaux, les vignettes envoyées au titre de demandes adressées après le 26/10/16 sont susceptibles d'être reçues après le 30/10/2016.

Article 4 : COMMENT JOUER ?

La vignette doit être détachée soigneusement de la barquette livrée, ou du support remis gratuitement sur simple demande écrite, en la tirant vers le haut et en suivant les indications illustrées.

Après avoir détaché la vignette, le participant découvre au verso les mentions suivantes :

- SOIT «PERDU» : le participant ne remporte aucune dotations,
- SOIT «GAGNÉ !» et le nom de l'une des dotations à gagner : le participant gagne alors cette dotation telle que décrite dans l'Article 5, sous réserve de vérification de la validité de sa vignette et de la conformité de sa participation au présent règlement du Jeu.

Sur la durée du jeu, du 29/09/16 au 30/10/16, 1 vignette sur 5 sera gagnante.

Article 5 : DOTATIONS MISES EN JEU

Pendant toute la durée du jeu, + de 50 000€ de dotations sont mis en jeu. Les dotations seront réparties sur plus de 7000 vignettes gagnantes

- **1x « 1 vol Aller Retour Paris – New York pour 2 personnes »** : Lot d'une valeur unitaire de 1200€ TTC, à valoir auprès du partenaire MARCO VASCO. Le gagnant devra se manifester auprès de MARCO VASCO avant le 23/11/16 inclus. Les dates du vol seront à choisir entre le 1/02/17 et le 31/03/17 et seront à valider avec MARCO VASCO. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies au client ayant gagné ce lot. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité.
- **1x « 1 Pass CMG ONE+ 12 mois »** : Lot d'une valeur unitaire de 990€ TTC, à valoir auprès du partenaire CMG Sports Club. Offre valable pour toute activation avant le 31/12/16 inclus. Ce Pass ne pourra être ni vendu, ni échangé, remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies au client ayant gagné ce lot.
- **10x « 1 MyPass CMG 10 séances »** : Lot d'une valeur unitaire de 260€ TTC, à valoir auprès du partenaire CMG Sports Club. Offre valable pour toute activation avant le 31/12/16 inclus. Ce Pass ne pourra être ni vendu, ni échangé, remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies au client ayant gagné ce lot.
- **100x « 1 MyPass CMG 1 séance »** : Lot d'une valeur unitaire de 28€ TTC, à valoir auprès du partenaire CMG Sports Club. Offre valable pour toute activation avant le 31/12/16 inclus. Ce Pass ne pourra être ni vendu, ni échangé, remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies au client ayant gagné ce lot.

- **1x « 10 magazines chaque mois pendant 1 an »** : Lot d'une valeur unitaire de 119€ TTC, à valoir auprès du partenaire LeKiosk. Offre valable pour toute activation avant le 31/12/16 inclus. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **400x « 2 magazines au choix »** : Lot d'une valeur unitaire de 5€ TTC, à valoir auprès du partenaire LeKiosk. Offre valable pour toute activation avant le 31/12/16 inclus. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **100x « 20€ sur votre location d'appartement »** : Lot d'une valeur unitaire de 20€ à valoir auprès du partenaire Sejourning. Offre valable pour toute réservation effectuée avant le 31/12/16 inclus, d'un montant minimum de 100€. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **50x « 1 Peluche traditionnelle cousue main »** : Lot d'une valeur unitaire de 28€, à valoir auprès du partenaire La Pelucherie. Offre valable pour tout achat effectué avant le 31/12/16 inclus. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **100x « 1 Visite de la brasserie + 4 Dégustations »** : Lot d'une valeur unitaire de 10€, à valoir auprès du partenaire BAPBAP. Offre valable pour toute réservation effectuée avant le 31/12/16 inclus. Offre valable pour toute réservation effectuée avant le 31/12/16 inclus, d'un montant minimum de 100€. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **100x « 10€ sur votre location de voiture »** : Lot d'une valeur unitaire de 10€ à valoir auprès du partenaire Drivy. Offre valable pour toute réservation effectuée avant le 31/12/16 inclus, d'un montant minimum de 100€. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **100x « 10€ de boxers offerts »** : Lot d'une valeur unitaire de 10€, à valoir auprès du partenaire Solendro. Offre valable pour toute achat effectué avant le 31/12/16 inclus, d'un montant minimum de 30€. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **100x « 10€ de produits Arty »** : Lot d'une valeur unitaire de 10€, à valoir auprès du partenaire Balibart. Offre valable pour tout achat effectué avant le 20/12/16 inclus, d'un montant minimum de 25€. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **15x « 1 T-Shirt de l'Art Shop »** : Lot d'une valeur unitaire de 25€, à valoir auprès du partenaire Wooop. Offre valable jusqu'au 31/12/16 inclus. Le lot gagnant ne pourra être ni

remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.

- **10x « 1 Kit Cuisine du monde »** : Lot d'une valeur unitaire de 30€, à valoir auprès du partenaire Kitchen Trotter. Offre valable jusqu'au 31/12/16 inclus. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **10x « 1 Thé Box »** : Lot d'une valeur unitaire de 21,90€, à valoir auprès du partenaire Thé Box. Offre valable jusqu'au 31/12/16 inclus. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **10x « 15€ de bon d'achat »** : Lot d'une valeur unitaire de 15€ à valoir auprès du partenaire Les Raffineurs. Offre valable pour tout achat effectué avant le 31/07/17 inclus. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **10x « 2 Boites DECOUVERTE »** : Lot d'une valeur unitaire de 14€, à valoir auprès du partenaire Jiminis. Offre valable jusqu'au 31/12/16 inclus. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **10x « 1 Livre de cuisine l'Atelier Thaï »** : Lot d'une valeur unitaire de 20€, à valoir auprès du partenaire Atelier Thaï. Offre valable jusqu'au 31/12/16 inclus. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité. Les coordonnées du partenaire et les modalités permettant de récupérer le lot seront fournies aux clients ayant gagné ce lot.
- **5x « 1 an de plats FoodChéri »** : Ce lot donne droit à 1 an de plat FoodChéri, à raison de 1 plat par semaine, pendant 1 an. Soit 514,80€ (soit 52 plats à 9,90€) crédités sur la cagnotte FoodChéri de chaque gagnant, à utiliser dans les 12 mois suivants la mise en place du crédit. Le crédit pourra être utilisé en une ou plusieurs fois, selon la volonté du gagnant. Le crédit ne pourra pas être remboursé s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité.
- **10x « 200€ de crédit FoodChéri »** : Ce lot donne droit à 200€ crédités sur la cagnotte FoodChéri, à utiliser dans les 3 mois suivants la mise en place du crédit. Le crédit pourra être utilisé en une ou plusieurs fois, selon la volonté du gagnant. Le crédit ne pourra pas être remboursé s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité.
- **20x « 100€ de crédit FoodChéri »** : Ce lot donne droit à 100€ crédités sur la cagnotte FoodChéri, à utiliser dans les 3 mois suivants la mise en place du crédit. Le crédit pourra être utilisé en une ou plusieurs fois, selon la volonté du gagnant. Le crédit ne pourra pas être remboursé s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité.
- **50x « 50€ de crédit FoodChéri »** : Ce lot donne droit à 50€ crédités sur la cagnotte FoodChéri, à utiliser dans les 3 mois suivants la mise en place du crédit. Le crédit pourra

être utilisé en une ou plusieurs fois, selon la volonté du gagnant. Le crédit ne pourra pas être remboursé s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité.

- **500x « 1 plat offert »** : Ce lot donne droit à 1 plat offert pour toute commande FoodChéri de 2 plats minimum (1 plat acheté = le 2ème plat offert). En utilisant le code promo gagnant, une réduction de 9,90€ sera appliquée sur le montant de votre prochaine commande (respectant ces conditions). Le code promo est à utiliser avant le 30/01/17. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité.
- **5000x « 1 dessert offert »** : Ce lot donne droit à 1 dessert offert pour toute commande FoodChéri de 1 plat minimum (1 plat acheté = le dessert offert). En utilisant le code promo gagnant, une réduction de 3,50€ sera appliquée sur le montant de votre prochaine commande (respectant ces conditions). Offre valable jusqu'au 30/01/17. Le lot gagnant ne pourra être ni remboursé, ni reporté s'il n'est pas utilisé avant la date de fin de validité.

Article 6 : REMISE DES DOTATIONS

Les vignettes gagnantes contiennent des points spéciaux d'identification et d'authentification. Elles ne peuvent pas être transférées à un tiers à la demande des gagnants.

Le participant détenteur d'une vignette porteuse de la mention «GAGNÉ » doit se rendre sur le site www.barakafood.fr. Il devra y saisir l'adresse électronique utilisée pour la commande FoodChéri qui lui a permis d'obtenir sa vignette gagnante, ainsi que le code unique imprimé sur sa vignette gagnante. Si le code est valide, il aura alors accès à la procédure détaillée pour récupérer son gain.

Article 7 : IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 8 : DÉPOT DU RÉGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de la SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain, société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit (timbre remboursé sur simple demande), à toute personne qui en fait la demande auprès FoodChéri.

FoodChéri se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.s

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à la société organisatrice dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.